

Présidence du Conseil d'Etat

Pl. de la Planta 1

1950 Sion

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Le Rassemblement Citoyen Valais interpelle le Gouvernement cantonal suite à la dernière enquête interne, portant sur l'égalité salariale et les possibilités de carrière à l'Etat du Valais.

A la lecture des informations transmises, le RCV ne peut partager la « satisfaction » du Conseil d'Etat alors « que les femmes gagnent 2,5 % de moins que les hommes à l'Etat » (NF 18.12.2018).

Par ailleurs, il est contradictoire de constater que le site de l'Etat du Valais mentionne : « Info : respect de l'égalité salariale – L'égalité salariale entre femmes et hommes est respectée au sein de l'Etat du Valais ». Ce qui semble manifestement ne pas être le cas.

Cette « satisfaction » compatissante peut d'ailleurs avoir un effet négatif sur le domaine privé, sachant que le 6 septembre dernier, il était annoncé que les écarts de salaire sont plus importants en Valais (19,4 %) qu'en Suisse (14,6 %). Le Matin avait titré « Le Valais, un cancre en matière d'égalité salariale ».

Nous tenons également à relever notre étonnement quant au fait que l'auteur de l'étude précitée est lui-même impliqué dans les processus de sélection d'employés d'Etat ou de recrutement de cadres. Dès lors, étant influent dans les processus d'un côté et impliqué dans les études de l'autre, il est « juge et partie ».

Concernant les possibilités de carrière, il est regrettable de constater qu'une seule femme occupe la fonction de cheffe de service et qu'il s'agit de la deuxième femme dans l'histoire de notre canton à assumer de telles responsabilités. Pourtant, l'Etat compte plus de trente services et de nombreuses femmes présentent évidemment les compétences exigées.

Le RCV invite le Gouvernement à prendre trois mesures, afin qu'il respecte au plus vite l'engagement qu'il a pris il y a déjà deux ans en ratifiant la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public et des processus de sélection du personnel. Le RCV demande au Conseil d'Etat de :

1. fixer un délai proche afin que l'égalité salariale soit garantie, contrôlée et appliquée sans exception entre hommes et femmes au sein de l'administration cantonale ;
2. prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir des processus indépendants de sélection des employé(e)s et cadres basés sur leurs compétences ;
3. mandater dorénavant des experts neutres et indépendants pour mener les études dans tous les domaines.

Nous prions le Conseil d'Etat de prendre position quant à nos propositions.

Dans l'attente de la réponse du Conseil d'Etat, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Sion, le 8 octobre 2019

Pour le comité cantonal du Rassemblement Citoyen Valais :



Anne-Sophie Fioretto, co-présidente



Jean-Marie Bornet, co-président

Copies :

- A la députation, par Monsieur le Président du Grand Conseil, Gilles Martin, Grand-Pont 4, 1951 Sion
- Office cantonal de la famille et de l'égalité, av. de la Gare 33, 1950 Sion
- Solidarité Femmes Valais, 1950 Sion
- Correspondance transmise aux médias le 9 octobre 2019

Rassemblement Citoyen Valais, Rte de Nendaz 418, 1996 Basse-Nendaz